



Monsieur le Directeur académique,

A l'ordre du jour de cette CAPD, la première phase du mouvement 2015. En préparation de cette commission, nous, représentants du SE-Unsa, avons accompli la mission pour laquelle nous avons été élus : veiller à l'équité du mouvement en vérifiant les barèmes des collègues et en les faisant corriger si nécessaire auprès de la division du personnel de la DSDEN. Nous n'avons pas eu besoin d'anticiper cette instance en communiquant aux participants un projet d'affectations ni finalisé ni fiabilisé, contrairement à d'autres organisations. Nous condamnons cette attitude que nous trouvons irresponsable. Ces mêmes organisations sont capables de demander le *boycott* des CAPD dès lors qu'elles n'ont pas les documents dans les temps, or elles ne respectent le principe de confidentialité et vont à l'encontre des missions pour lesquelles elles ont été élues.

Lors de précédentes CAPD, le SE UNSA avait alerté sur la difficulté de tenir un mouvement des personnels du premier degré sur un calendrier restreint et avec des modalités déjà dénoncées : multiplication du profilage des postes, commissions d'entretien tenues sur 3 jours, lettres de motivation, CV...

Le SE UNSA est admiratif de la patience et de la bienveillance du personnel des services de la gestion collective qui ont su faire fonctionner ce mouvement mais nous déplorons que les collègues titulaires du CAFIPEMF n'aient été alertés, qu'après la phase de saisie des vœux du mouvement principal, de la perte de leur statut de tuteur, dès lors qu'ils exerçaient hors Métropole. Ils ne pourront bénéficier que des postes spécifiques (conseiller pédagogique, maître formateur en école d'application) restés vacants à l'issue de la phase principale du mouvement. Il est regrettable que des collègues non titulaires d'un CAFIPEMF aient pu accéder à ces postes avant les collègues formés.

Les postes bloqués des stagiaires contraignent le mouvement mais le SE UNSA se félicite qu'une bienveillance soit apportée aux générations qui débutent dans le métier.

Autre sujet à l'ordre du jour : le ratio de passage à la Hors-classe. Il continue son évolution et atteint cette année les 4,5 %. Cette revendication de longue date du SE-Unsa continue à progresser, et nous y veillerons de près tant que l'équité ne sera pas totale avec nos collègues du 2<sup>nd</sup> degré, soit un ratio 7%.

Les enseignants en attente d'un changement de département sont encore très nombreux. Il n'a jamais été aussi difficile d'obtenir un changement de département et la mobilité géographique des enseignants du 1er degré se détériore. Le taux de satisfaction aux permutations informatisées a chuté cette année. Nous accueillons positivement l'octroi de l'ensemble des exeats dès cette CADP du 1er juin c'est un signe fort pour nos collègues et nous espérons que de nombreux ineats seront accordés pour notre département.

Enfin, concernant la consultation sur les programmes, le SE UNSA regrette vivement que les enseignants du premier degré n'aient pas eu un temps libéré pour pouvoir y participer efficacement comme ce fut le cas en début d'année scolaire pour le socle commun et les programmes de la maternelle. L'investissement demandé à chaque enseignant est lourd, une cinquantaine de pages à lire pour chaque cycle. Pour faciliter la réflexion collective et l'appropriation par tous de ces textes, la concertation semble essentielle pour le SE UNSA. Les enjeux sont énormes, pour les élèves comme pour les enseignants. De la pertinence, de la cohérence, de l'opérationnalité de ces programmes dépendront largement la réussite de la refondation et plus prosaïquement les conditions de travail des enseignants. Allons-nous enfin sortir de la course aux contenus et enfin pouvoir installer chez tous nos élèves des apprentissages durables ?

Pour conclure, le SE UNSA, porteur de la continuité de la scolarité de la maternelle au lycée se félicite de la future organisation par cycle avec l'introduction du nouveau cycle 3 correspondant au CM1, CM2 et 6ème. Il s'agit là d'une étape supplémentaire vers une culture pédagogique commune indispensable à la réussite de tous les élèves. Il faut absolument se saisir de cette opportunité pour donner les moyens à la liaison école-collège pour qu'elle se réalise à double sens et ne pas considérer que seuls les enseignants du premier degré ont les compétences requises pour gérer la difficulté scolaire et qu'aucune compétence de nos collègues du second degré ne puisse être bénéfique au premier degré.

Rappelons qu'au SE-Unsa, nous tenons à conduire un dialogue social intelligent et efficace, afin de répondre avec pertinence aux enseignants que nous représentons, et ceci dans l'intérêt de tous.

Pour le Se-UNsa,  
Les élus de la CAPD

Céline GRAVELIER,  
Marianne FAVIER,  
Gwénaëlle GELISSE,  
Cédrine SANCIER.